Informations de Locronan

Keleier Lokorn

Ville de Locronan
Kêr Lokorn

JUIN – MIZ EVEN 2022

BIEN VIVRE À LOCRONAN
BEVAÑ BRAV E LOKORN

A l'arrivée des premiers jours de l'été, nous avons voulu consacrer une grande partie des informations de ce bulletin à ce qui touche la vie quotidienne de chaque Locronanais à savoir la circulation dans le village, la sécurisation des déplacements de chacun, la réduction des nuisances, la préservation du patrimoine, l'aspect et l'esprit du village auquel nous sommes tous attachés, les projets d'embellissement et de re-végétalisation des entrées de bourg… C'est-à-dire tout ce qui concourt à offrir un cadre de vie apaisé favorable au maintien ou à la création, avec la compréhension et l'effort de tous, d'une atmosphère de cordialité et de convivialité .

Il est dit fréquemment que la première impression d'un lieu ou d'une personne est déterminante dans la poursuite d'une rencontre. Les superbes ronds-points de Locronan illustrés ci-dessus, comme les aménagements futurs des entrées de bourg sont ou seront, eux aussi, déterminants sur la perception de la qualité du site car ils sont ou seront les premières images reçues par le visiteur. Mais le ressenti d'un bien vivre à Locronan est tout aussi important. Dans une station touristique comme Locronan ou comme dans d'autres communes ayant ce caractère, le niveau d'acceptabilité du flux de visiteurs par les habitants est très dépendant de leur qualité de vie au quotidien et de cette atmosphère apaisée au sein de la cité.

C'est d'abord à cela que, dans l'intérêt général des habitants, vos élus consacrent tous les efforts malgré un contexte très difficile.

Nous vous souhaitons à tous un bel été
Hetiñ a reomp holl un hañvezh deus ar c'chentañ
.

Antoine GABRIELE, Le Maire.

De mot du Maire et du Conseil

Ger ar Maer hag ar C'huzul

La circulation à Locronan

La cohabitation entre les différents modes de déplacement, le respect des visiteurs à l'égard des résidents désireux d'accéder à leur domicile, l'accès au bourg par les locronanais des hameaux, l'approvisionnement des commerces, et le niveau d'acceptabilité des résidents face aux flux de ces visiteurs posent des difficultés croissantes pour la circulation en centre-bourg.

Par ailleurs, la **sécurisation** et l'organisation des circulations quelles soient piétonnes, cyclistes ou automobiles sont une préoccupation constante de vos élus.

Des arrêtés municipaux pris depuis de nombreuses années existent pour tenter de poser de simples règles de vie . Ces règles peu répressives font appel au bon sens, au savoir-vivre et n'ont d'autre objet que de faciliter le quotidien de chacun et surtout de protéger chacun d'entre nous.

Il convient en permanence de concilier l'agrément de la vie quotidienne dans le village et celui d'une circulation apaisée pour tous.

C'est dans cet esprit que vous sont annoncées ou rappelées les dispositions suivantes :

* **Rappel** : Le badge permanent ne sert pas à circuler dans le bourg mais à stationner gratuitement sur les parkings.

Zone 20 en centre-bourg

Le 23 Mai 2013, une délibération du Conseil Municipal a été adopté à 10 voix contre 3, l'instauration d'une "zone 20", dans l'hyper-centre de Locronan.

Le Code de la route précise qu'une zone 20 est une "zone de rencontre" c'est-à-dire "une zone où cohabitent de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules (automobiles, cycles ou motocycles). Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules". La vitesse y est, bien entendue, limitée à 20kms/h, c'est-à-dire que tout véhicule est invité à rouler au pas.

Des panneaux carrés bleus à bordure blanche sur lesquels figurent en blanc les silhouettes des piétons et des véhicules ainsi que le chiffre 20 matérialisent cette "zone de rencontre ". Ils sont apposés aux entrées de bourg depuis 2013.

La sortie de cette zone est matérialisée par le même panneau mais barré de rouge.

Cette disposition qui semble méconnue et peu respectée sera réaffirmée par un nouvel arrêté municipal.

Instauration d'une zone piétonne en centre-bourg en juillet-Août

Au cours de l'été 2021, une expérience de piétonisation du centre-bourg a été conduite durant les week-ends. Cette expérience s'est avérée concluante.

Cette piétonisation sera reconduite du 7 juillet au 31 Août mais de manière permanente.

Ces dates ont été arrêtées pour tenir compte des dates de vacances scolaires et pour ne pas gêner l'accès à l'école Anne de Bretagne.

Le périmètre et les points d'entrée piétonne (c'est-à-dire la fermeture aux véhicules automobiles) sont choisis pour ne pas entraver l'accès des riverains domiciliés en centre-bourg de la façon suivante :

- rue du Prieuré : fermeture au niveau du chemin de Bonne-Nouvelle afin de permettre aux riverains les accès par ce chemin et par la venelle du prieuré;
- rue des charrettes : fermeture au niveau de l'entrée du parking des bruyères;
- rue du Four : fermeture au niveau de la salle Ty Lokorn,
- **le parking de la Place du 19 Mars 1962 restera accessible mais uniquement pour les riverains et les commerçants du centre-bourg** . En cas d'utilisation de ce parking par la commune pour des événements ponctuels, les utilisateurs pourront stationner sur le parking de la venelle des Templiers situé à 50m ou celui de Ti Lokorn

Ces dispositions sont prises afin d'inciter les visiteurs, ou les résidents qui n' ont pas la nécessité expresse de stationner devant les commerces, à garer leurs véhicules sur les parkings prévus à cet effet et non sur les places de l'église et du 19 mars 1962 ou le long de la salle Ty Lokorn.

Passage entre la librairie celtique et l'église :

Les travaux de restauration de l'hotel Gauthier sont en cours. Selon les informations fournies par les architectes , les travaux extérieurs devraient s'achever vers la fin du mois de Juin.

Dès lors se repose la question de l'ouverture de la circulation entre ce bâtiment et l'église.

Bien qu'un arrêté municipal existe déjà, et soit toujours en vigueur pour limiter le passage des véhicules de grand gabarit, il n'est visiblement pas toujours respecté , il convient de le repréciser.

Il est donc envisagé de prendre un nouvel arrêté interdisant de façon plus stricte la circulation dans cette voie très étroite aux poids lourds, aux fourgons, aux cars et aux camping-cars, et de ne l'autoriser qu'aux véhicules légers ne dépassant pas la largeur maximale d'un véhicule de tourisme fixée par le Code de la route soit 2,20 m de largeur (y compris les rétroviseurs), et d'une hauteur de 2,40 m.

Une signalétique sera apposée et, afin de s'assurer du respect de cette disposition , la municipalité étudie aujourd'hui la possibilité soit d'installer des "chasse-roues" en granit ou tout autre élément en pierre au pied des bâtiments de chaque côté de la voie, soit de créer un trottoir afin de matérialiser la largeur maximum autorisée et éviter de heurter ces bâtiments.

La gendarmerie sera vigilante pour une tolérance zéro !

Rappel des horaires de livraison :

Il est rappelé que l'approvisionnement des commerces est réglementé par arrêté municipal . Les livraisons doivent se faire le matin **avant 11H00.** Des panneaux apposés aux entrées du village le précisent. Toutefois , cette mesure , avant tout de sécurité, n'est aujourd'hui que peu respectée.

Il est cordialement demandé aux commerçants de bien vouloir rappeler cette consigne à leurs fournisseurs. La signalétique va être renforcée pour une meilleure visibilité par les livreurs . Mais il est clair aussi que si ce rappel n'était pas suivi d'effet , la municipalité serait contrainte de prendre les dispositions nécessaires pour que toute dérive soit sanctionnée.

Rue Saint-Maurice :

Il est une évidence pour tous que l'étroitesse de cette voie est problématique pour la circulation en double sens, et le passage des véhicules à grand gabarit de service public comme celui d'enlèvement des déchets ou ceux des services de secours (pompiers, ambulances, ...) .

Aussi, dans l'intérêt général, des premières mesures ont du être prises pour le stationnement.

Mais aujourd'hui la rue Saint-Maurice présente toujours un danger réel : celui des véhicules qui la descendent à vitesse relativement élevée. Ces véhicules présentent un risque pour les riverains , pour les enfants du centre de loisirs et pour les piétons de la place de l'église .

Toutefois, l'accès de cette rue en montée est parfois ponctuellement fermé en raison de manifestations sur la place de l'église. Les riverains ne peuvent alors accéder à leur domicile qu'en descendant la rue ou en y entrant via la venelle du Prieuré et la venelle Leur Ar Person. En conséquence, la municipalité va renforcer la signalétique existante interdisant la descente de la rue "sauf aux riverains" depuis la croix de la Keben. La solution n'est certes pas optimale mais l'objectif est d'une part, de dissuader plus fortement les visiteurs d'emprunter cette rue en descente et de déboucher sur la place de l'église, et d'autre part, d'inciter les résidents non-riverains directs de la rue Saint-Maurice qui n'en ont pas l'absolue nécessité à prendre un autre itinéraire plus sécurisant pour tous. Ces dispositions légères ne peuvent fonctionner qu'avec la compréhension de tous. Un bilan sera établi afin de mesurer l'efficacité de la mesure.

TOUSPIÉTONS
ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

locronan.bzh

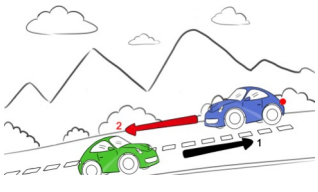

Venelle de la Mairie (voie pavée entre la rue des charettes et la Mairie)

Cette voie est interdite aujourd'hui en montée depuis la rue des charrettes vers la Mairie et le Musée . Mais elle est de plus en plus fréquentée en descente , peut-être en raison de la fermeture aux véhicules du passage entre l'église et la librairie celtique.

Or cette descente présente un danger. Outre le fait que de nombreux véhicules ne respectent pas le sens unique, sa configuration, sa largeur et le revêtement pavé ne permettent pas une utilisation quotidienne.

Elle sera donc interdite d'accès à tout véhicule dans les deux sens à partir de l'entrée privée du riverain situé au bas du musée. Sauf à l'approvisionnement avant 11H du commerce s'y trouvant et aux habitants des deux maisons, dans le sens Place de Mairie Rue des Charrettes.

Chemin de Kerjacob

Cette rue à faible largeur présente plusieurs difficultés :

- le croisement de véhicules;

- un débouché à risque de collision sur la rue de la Montagne, la rue du Four et l'accès à la salle Ty Lokorn,

- et de nombreux véhicules l'utilisent comme échappatoire pour éviter le stationnement au parking des bruyères, y compris des véhicules de grand gabarit comme des camping-cars malgré l'interdiction affichée.

En conséquence, cette voie sera en sens unique en descente. Un sens interdit sera apposé au bas de la rue dans le sens de la montée.

L'aménagement paysager des entrées de bourg

L'étude en cours visant la réfection des voiries conjuguée à celle concernant le dispositif "site d'exception naturel et culturel" conduit avec la Région et les Petites Cités de Caractère, amène à engager une amélioration qualitative des entrées du bourg.

Les trois entrées de bourg ciblées sont celle par la rue du Prieuré, celle par la rue du Four, et celle par la rue des charrettes.

Des trois, l'entrée par la rue du Prieuré est la plus complexe car drainant le flux majeur de visiteurs et donnant la première grande perspective sur l'église de Locronan.

Le projet de réfection des voiries va s'étaler sur plusieurs années en raison des financements nécessaires mais l'aménagement paysager de la rue du Prieuré peut être engagé dans sa partie comprise entre la verrerie et la venelle du prieuré.

Le projet est en cours d'étude. Outre l'aspect qualitatif de l'entrée de Locronan, l'objectif est aussi de sécuriser les différentes circulations, de ralentir et de limiter l'accès et le stationnement des véhicules.

Dans cette démarche, qui apporterait une plus value pour tous, le parking actuel situé face aux restaurants serait déplacé pour laisser l'espace à des circulations douces (piétons, vélos) et à un aménagement paysager. Le parking occupé majoritairement aujourd'hui par les commerçants serait reporté au parking Saint-Germain (juste avant la verrerie) et retrouverait un nombre de places plus important.

Tous à Vélos … C'est bon pour le cœur !

Présence sur le marché du 25 mai

Dans le cadre de « Mai en vélo », la QUB a proposé une animation avec un stand pour venir essayer des vélos à assistance électrique à la location.
Vous pouvez réserver votre vélo à l'adresse : veloqub.fr ou renseignements au 02.98.95.26.27

Agenda Passé et à venir-Deiziadur Tremenet ha da zont

Vendredi 8 juillet : « Sur les chemins de l'été » - Jolis chemins et beaux points de vues seront au programme de cette randonnée de 9 kms - Départ : 18H30 Place de l'église

Dimanche 10 juillet : Petite Troménie

Du 15 au 24 Juillet : Festival International du Film de Bretagne : 2ème Edition - Salle Ti Lokorn

Mercredi 20 juillet - Mercredi 10 août - Dimanche 4 septembre : Foires à la Brocante

Traversée de la 36ème édition du Tour du Finistère samedi 21 mai ; la 1ère sans son emblématique dirigeant Jean-Pierre WATERLOO.

1er - Julien SIMON

Le Contre la Montre du Bretagne Ladies Tours le jeudi 5 mai, parcours difficile avec une montée au départ qui a réussi à la jeune Russe Alena IVANCHENKO en 29'20.

Une cérémonie de « Présentation au drapeau » a réuni 123 élèves gendarmes le jeudi 26 mai au matin, place de l'église sous les ordres de Julien Balitch, chef d'escadron à l'École de gendarmerie de Châteaulin.

Le Cinéma aime toujours LOCRONAN

L'équipe de tournage du film « Le Temps d'aimer »

Le film de Katell QUILLÉVÉRÉ retrace l'histoire de Madeleine, serveuse dans un hôtel-restaurant et mère d'un petit garçon. En 1947, sur une plage, elle fait la connaissance de François, étudiant riche et cultivé. La force d'attraction qui les pousse l'un vers l'autre est à la mesure du secret dont chacun est porteur. Si l'on sait ce que Madeleine veut laisser derrière elle en suivant ce jeune homme, on découvre avec le temps, ce que François tente désespérément de fuir en mêlant le destin de Madeleine au sien… Les rôles principaux sont interprétés par Anaïs Demoustier et Vincent Lacoste.

La grande Dodo, notre star locale !

Tradition - Hengoun

À l'instar des années précédentes, l'Arbre de mai a été planté entre les pavés de la place de l'Église de Locronan, le samedi 7 mai. Alex Gautier, le benjamin de l'équipe municipale, accompagné d'un autre jeune de la commune, a participé à la plantation comme le faisaient les jeunes de Locronan bien des décennies auparavant. C'est l'entreprise Bradol paysage qui, une nouvelle fois, a coupé cet arbre symbolique dans le bois du Névet. Un hêtre bien feuillu d'une hauteur de 14 m, essence emblématique dans le paysage locronanais.

Il est abattu le vendredi 24 juin à 17H pour être brûlé le soir même afin de fêter la Saint-Jean.

Culture - Sevenadur

Début Juillet, après des semaines de travaux et d'embellissement, le musée d'Arts Charles Daniélou ouvrira à nouveau ses portes pour vous accueillir.
Entrée : 5 € / Gratuit pour les moins de 14 ans

Pour les enfants :
Le « Festival les Enfants sont des Princes » le Jeudi 11 Août

- atelier de marionnettes à 14h dans la cour de l'école Anne de Bretagne,
- Spectacle de marionnettes à 16h - salle Ti Lokorn
- Spectacle de marionnettes « la petite semelle » à 17H30 au Théâtre de Poche.

JOURNÉES MÉDIÉVALES

La Cité a renoué avec son passé médiéval le week-end du 30 avril et 1er mai 2022. Des associations ont planté leurs tentes dans le campement, rue du Moellien. Des exposants ont proposé leur artisanat « d'époque », entre autres, grimoires et vêtements médiévaux, sans oublier un coutelier forgeron de la commune de Locmélar, venu présenter les lames ciselées issues de sa forge. Curieux et passionnés du Moyen-Âge ont remonté le temps, lors de ce week-end.

Finances de la commune - Arc'hantaouerezh ar gumun

Locronan est-elle une commune riche ?

Nombres de nos interlocuteurs qu'ils soient commerçants, artisans, résidents de la commune ou visiteurs non seulement le pensent mais en sont convaincus.

Il nous a donc semblé à la fois nécessaire et important de rétablir la réalité et de vous donner des éléments d'information concrets sur les finances de notre cité.

Le contexte

Si le flux de visiteurs et la forte activité commerciale véhiculent une image de prospérité, ils n'apportent aucune retombée financière pour la commune. A l'inverse, **être une commune touristique** riche en patrimoine historique bâti et en espaces naturels **génère des obligations et des contraintes qui vont bien au-delà des capacités financières d'un village de 800 habitants**.

En effet, Locronan a à la fois les ressources et les maigres moyens financiers d'une petite commune de 800 habitants mais la nécessité de se doter de structures capables d' accueillir environ 750 000 visiteurs par an.

Ses obligations portent donc d'abord et avant tout sur le fonctionnement régulier des services apportés à la population résidente, comme l'école, le centre de loisirs, ou tout service municipal habituel apporté par une commune comme l'entretien de la voirie ou des espaces publics, etc... mais à celles-ci s'ajoutent les budgets de fonctionnement et d'investissement nécessaires pour gérer les structures d'accueil, l'entretien et les restaurations de sites et bâtiments d'un nombre et d'une richesse inhabituels dans une commune de cette taille.

Comme chacun le sait, Locronan a toujours été une cité de commerce et a eu sa période de grande prospérité et de richesse du XVème jusqu' au milieu du XVIIIème siècle avec la fabrication et le commerce de la voile. Puis Locronan a sombré dans une grande pauvreté à partir du déclin progressif de cette activité vers la fin de ce XVIIIème siècle. Locronan n'a commencé à "reprendre des couleurs" qu'au début du XXème siècle grâce au tourisme. Locronan n'a donc jamais eu, comme d'autres communes, des exploitations agricoles ou des entreprises en nombre suffisant pour lui permettre de bénéficier de manière significative du produit de taxes locales, quelles qu'aient été celles-ci au fil du temps, patente, Taxe Professionnelle ou aujourd'hui CET (Contribution Economique Territoriale).

Cette CET composée de la CFE (Cotisation financière des entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) participe en réalité et très largement au financement des EPCI (agglomérations), des départements, des Régions ou des CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) et pas au financement des petites communes comme Locronan.

Par ailleurs, la taxe d'habitation, ressource importante des communes, a été, comme vous le savez, supprimée. Elle est maintenue uniquement pour les résidences secondaires mais gelée pour celles-ci jusqu'en 2023.

Les recettes

L'Etat, en théorie, compense toutes ces suppressions mais, en pratique les dotations versées aux communes dont la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminue chaque année pour ne représenter pour Locronan aujourd'hui en 2022 que l'équivalent d'un demi-mois de charges fixes de la commune soit environ 15 800 euros.
La totalité des contributions versées à Locronan par l'Etat n'est que de 121 374€ sur un Budget communal global de 1 027 013 € (11,80%).
Le produit de la taxe foncière est de 444 783 €, il couvre entre autre les frais de personnel dont les saisonniers durant l'été.
En conséquence, la seule recette significative de la commune est constituée par le produit des parkings soit 200 000 € escompté en 2022.

La dette

La commune a encore une dette en capital de 751 553 euros constituée en majeure partie par quatre emprunts dont deux contractés en 2007 à hauteur totale de 700 000 euros pour la réalisation de la salle Ty Lokorn, et deux autres en 2010 et 2013 pour une somme totale équivalente, affectée à l'acquisition et aux travaux de l'Ecole Anne de Bretagne. Le montant des annuités de remboursement en cours s'élève toujours en 2022 à 114 850 euros.

La commune n'a pas emprunté entre 2014 et 2021. Elle n'a contracté qu'un emprunt de 180 000 euros en juin 2021 pour des travaux urgents de voirie dont le remboursement est inclus dans l'annuité citée. En revanche, la municipalité a réussi dans la même période (2014-20121) à solder en totalité l'opération du lotissement du Clos du Névet, suivie dans un budget annexe, et qui avait été lancée avec un emprunt de 1 000 000 euros et un prêt relais dit "toxique". La courbe des remboursements montre que la commune retrouvera une plus grande capacité d'emprunt à partir de 2027-2028

Les dépenses

Outre ces remboursements de capital et d 'intérêts, la commune doit faire face à ses dépenses courantes. Deux postes principaux apparaissent :

- le personnel communal sur le Budget Principal de la commune pour un montant de 431 386,20 € (remboursements intégrés),
- le centre de loisirs sur un budget annexe pour un montant de 99 413,80 €

Le personnel communal est nécessairement réduit au strict minimum, c'est-à-dire : une secrétaire de mairie et deux agents administratifs assurant la gestion administrative, l'accueil du public, l'Etat-civil, les démarches d'urbanisme, la régie des parkings ... et deux agents "techniques" assurant tant l'entretien du village (espaces extérieurs) que la maintenance technique des bâtiments communaux. S'ajoutent le personnel d'entretien des locaux (Ty Lokorn, mairie, musée, école, cantine...). Le budget annexe du centre de loisirs intègre, quant à lui, le coût du personnel de direction, d'accueil et d'encadrement des enfants, et le coût de fonctionnement. La contribution des parents ne couvre pas les coûts réels de l'équipement et la commune absorbe chaque année le déficit du service par une subvention d'équilibre.

Les autres postes de charges portent sur les services et produits de consommation courante et sur les énergies (eau, électricité, fuel ...) pour lesquels une gestion des plus serrée est faite afin de dégager chaque année des économies significatives.

L'objectif est de pouvoir sur chaque exercice, par une gestion drastique, générer une part d'investissement suffisante, complétée par un autofinancement constitué par les économies réalisées sur l'exercice précédent, pour atteindre non seulement les engagements pris devant la population mais aussi pour pouvoir faire face aux obligations précitées. Cet investissement voté en 2022, représente une enveloppe de 676 685 €.

L'équilibre budgétaire

Cet équilibre pour l'année 2022, est particulièrement complexe et fragile.

Les charges courantes se sont accrues de manière significative. L"impact fort des hausses de prix des produits à la consommation , de la rareté des matières premières sur le coût de la vie pour chacun d'entre nous a les mêmes répercussions sur les budgets des communes. Les factures des prestataires augmentent. Les interventions des entreprises sont parfois reportées faute de pouvoir établir des devis stables.

Dans le même temps, les recettes diminuent.

Non seulement les dotations de l'Etat se sont réduites à "peau de chagrin", mais le contrecoup de la pandémie de la COVID-19 est aujourd'hui mesurable malgré la dotation exceptionnelle COVID apportée par l'Etat. Les recettes des parkings ont bien entendu significativement diminué en 2019 (206 000 €) et 2020 (185 000 €). Mais aussi quelques habitudes de vie ont été durablement modifiées. Par exemple : le centre de loisirs accueille moins d'enfants (24586 heures 2019; 21692 heures en 2020 et 20724 heures en 2021). La conséquence est que la participation financière des familles diminue fortement. Or, les normes légales d'accueil des enfants demeurent. Les effectifs du centre ne peuvent donc pas être adaptés dans les mêmes proportions. Les charges sont donc toujours les mêmes mais avec moins de recettes. Ceci signifie que la commune doit compenser en augmentant chaque année sa subvention d'équilibre (58000 euros en 2022 contre 45650 € en 2021). Cette situation devient tendue, et si elle devait perdurer, la commune n'aurait pas les possibilités financières d'augmenter systématiquement chaque année sa subvention d'équilibre.

Les finances de Locronan sont donc dans une période qu'on appelle techniquement « d'effet de ciseau » entre des recettes qui diminuent constamment et des charges qui augmentent tout aussi vite ou au mieux se maintiennent.

La conséquence immédiate de cet état de fait est que le budget 2022 n'a pu être équilibré qu'en consommant la majorité du fonds de roulement que la municipalité avait bien heureusement, par une gestion sérieuse, réussi à constituer depuis 2014. Ce fonds de roulement représentait environ 230 jours de charges fixes.

Si nous tenons à vous tenir un langage de vérité, ce discours n'est cependant pas pessimiste. La période est certes difficile mais il n'y a toutefois pas de péril. La situation est saine mais l'impact est le suivant : le fonds de roulement est l'indicateur principal permettant de mesurer la capacité d'emprunt d'une commune. Le fonds de roulement aujourd'hui disponible à Locronan obère sa capacité d'emprunt et la contraint à décupler ses efforts pour la recherche de financements extérieurs autres comme par exemple auprès de l'agglomération, du département, de la région ou de l'Etat en adaptant les projets de Locronan aux critères divers de dispositifs mis en œuvre par ces partenaires.

Tous ces chiffres vous montrent que non seulement les capacités budgétaires d'une commune de 800 habitants sont restreintes, que les idées reçues sur la "richesse" d'une commune sont loin de refléter la réalité, mais aussi qu'une gestion communale nécessite à la fois une grande rigueur et une remise en cause permanente. En l'occurrence, le contexte soulève des questions inévitables sur les charges assumées aujourd'hui et pousse effectivement Locronan comme nombre de communes à engager des réflexions pour l'avenir sur leur fonctionnement et sur certains services rendus.

Nos aînés en ballade
Ar re gozh o pourmen

Dans le cadre des jeudis loisirs, grâce à une subvention exceptionnelle de la Mairie, une sortie amicale a été organisée, le mardi 21 juin, accompagné par Ti ar sonj, à Bénodet avec descente de l'odet .Une journée bien sympathique, appréciée de tous.

NOUVEAU : Place de la Mairie aura lieu un marché alimentaire de produits locaux, aux dates indiquées.

Exposition d'artistes amateurs de Locronan — Diskouezadeg arzourien amatour Lokorn

Alain Billebeaud, artiste peintre amateur à ses heures, est à l'origine de cette première exposition. Son objectif était de rassembler les artistes amateurs locronanais, de différents horizons artistiques, à mieux se faire connaître à travers leurs réalisations. Neuf artistes amateurs de la petite cité de Locronan ont fusionné leurs différents talents, tournage sur bois, mosaïques, gravures, dessins, peintures à l'huile et autres aquarelles. - Exposition qui a eu lieu les 26-27-28-29 mai

Manquent sur la photo : Azilis PIANEZZA et Ronan CADIOU

Ronan CADIOU

Alain BILLEBEAUD

Pierre-Yves NEDELEC

Azilis PIANEZZA

Georgette BEAUME

Marie-Paule BRELIVET

Philippe GEVRIN

Gaëlle BERLIVET

Stéphanie MERMET

Règles du bien vivre ensemble - Reolennoù bevañ asambles

Charte Qualité de LOCRONAN

La Charte Qualité de Locronan est un document élaboré conjointement par la municipalité, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) fixant les règles à respecter pour le maintien de la qualité et du caractère du patrimoine bâti de notre commune.

Elle précise les matériaux et coloris imposés pour les boiseries ou ouvrants, et pour les façades des maisons et commerces au centre-bourg et sur l'ensemble de la commune (portes, fenêtres ..) ; les types d'enseignes à apposer ; les publicités, dispositifs d'éclairage ou vitrines autorisés; etc...ainsi que les mobiliers extérieurs recommandés pour les terrasses des métiers de la restauration.

L'ensemble de ces préconisations a été validé par le Conseil Municipal du 9 avril 2013.

Comme le rappelle très justement le document édité et diffusé à la suite de ce Conseil, il appartient à tout commerçant ou artisan s'installant au coeur du bourg historique de respecter les lieux et de s'adapter aux contraintes et obligations visant à préserver le patrimoine des locronanais … et non l'inverse.

Cette Charte est accompagnée, dans son application, par un arrêté municipal précisant ou reprécisant les interdictions ou les autorisations à solliciter pour l'installation de dispositifs extérieurs de type chevalets, terrasses, enseignes, calicots, etc.....

Malheureusement, nous constatons un certain nombre de dérives qui tendent à porter atteinte à l'esthétique mais aussi à l'esprit des lieux .

La tolérance, qui était de mise durant la longue période de pandémie pour prendre en compte les difficultés réelles rencontrées par certains commerces, ne doit surtout pas être considérée comme un acquis permanent et compris comme un renoncement à un souci constant de préservation du lieu de vie des Locronanais.

Aussi, afin de s'assurer des bonnes connaissances de ces règles de vie à Locronan, une réunion est organisée avec les commerçants au Manoir de Kerguénolé le Jeudi 30 juin à 10H.

La Charte de Qualité et l'Arrêté municipal remis à jour par une commission ad-hoc du conseil municipal leur seront présentés à nouveau.

Les Plus Beaux Villages de France®

La très grande qualité architecturale de LOCRONAN, en fait un site incomparable et très connu. Cette notoriété est due, certes à la richesse du patrimoine bâti, mais aussi à son exceptionnelle homogénéité.
Si cela permet de développer une activité économique fructueuse, c'est aussi un atout pour tous les habitants de Locronan.
Le Commerce doit bénéficier de l'afflux touristique, mais il ne doit pas altérer ce qui fait la renommée de Locronan
C'est donc aux commerces de s'intégrer dans ce cadre unique et non au cadre de servir de support aux commerces.
La charte qualité a pour objectif, grâce à un traitement qualitatif des commerces, des couleurs des menuiseries, des enseignes, des ferronneries d'aider à préserver la beauté du lieu.

Si la mairie contribue fortement aux rayonnements de la vie économique et de l'emploi, en aucun cas les commerçants doivent le faire au détriment des habitants par, notamment, le non respect de la charte, et des arrêtés qui en découlent.

État Civil - Marilhoù

Naissance : Le 11 mai - Lucas ROLLAND
Mariage : Le 27 mai - Christian CALVARIN / Gwénola TROLEZ
Décès : Le 15 juin - Bernard GOURMELEN

Urbanisme - Kêraouriezh

Pemis de construire

M. et Mme Philippe LE LAY– 1 Chemin du Styvel : accord le 16/05/2022 pour la construction d'une maison individuelle
CADIOU INDUSTRIE – 980 Route de Douarnenez : accord le 16/05/2022 pour l'extension d'un bâtiment industriel de 528 m².

Déclarations préalables

M. et Mme Laurent MARC – 189 Route de Tresséol: accord le 26/04/2022 pour la construction d'un abri de jardin.
M. et Mme Christian LE GAC – 9 Venelle du Prieuré- accord le 28/04/2022 pour la construction d'une véranda.
Mme Sylvie MORVAN – 243 Route de Goulet Ar Guer : accord le 06/05/2022 pour le remplacement d'une fenêtre par une porte-fenêtre .
M. et Mme Michel ARCHANT – 3 Rue du Prieuré- accord le 16/05/2022 pour le remplacement d'un portail.
M. et Mme Jean-Etienne NICOT – 2 Chemin du Ménec: accord le 03/06/2022 pour le ravalement de la maison.
Mme Karine LE RESTE– 370 Route du Bois du Névet: accord le 03/06/22 pour la création d'une clôture et d'une terrasse
Mme Françoise LE CARRE – 536 Route de Douarnenez: accord le 03/06/2022 pour la construction d'un abri de jardin.

Arrêté fixant les horaires nuisances sonores

Nous vous rappelons quelques règles de « bien vivre ensemble » dans le domaine des nuisances sonores .Les créneaux horaires peuvent légèrement varier d'un département à l'autre mais en général, « Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, . et susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables, de 8h30 à 19h30
- les samedis, de 9h à 19h,
- les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h.

Les émissions sonores trop puissantes dans des créneaux horaires non autorisés peuvent faire l'objet de sanctions allant de la suspension des travaux, aux amendes en allant jusqu'aux poursuites pénales. Entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne, mais en dehors de ces horaires, en pleine journée, le bruit peut aussi être sanctionné s'il ne respecte pas la règlementation.

RÉNOVEZ : l'Agglo et les communes du Territoire vous aident, elles lancent l'opération programmée d'amélioration de l'habitat

L'opération « Rénovez, l'Agglo vous aide » a démarré le 1er mars 2022 et permet d'accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation sur l'ensemble des 14 communes du territoire. Un accompagnement technique et des aides financières pour rénover les logements et les façades est mobilisable.

Les Conditions pour bénéficier d'une subvention

- Pour les propriétaires occupants, les aides sont attribuées sous condition de ressources.
- Pour les propriétaires bailleurs (personnes physiques ou société civile immobilière), les aides sont attribuées sans condition de ressources mais avec engagement de pratiquer un loyer maitrisé (conventionnement d'une durée de 6 ans, ouverture du droit à l'APL pour les locataires et à une déduction fiscale forfaitaire pour le bailleur en fonction du niveau des loyers).

Comment s'informer sur l'opération

- Contacter le service Habitat de Quimper Bretagne Occidentale au 02.98.98.87.49 ou par courriel : service.foncier-habitat@quimper.bzh
- Contacter directement l'opérateur SOLIHAL au 02.56.69.55.24 ou par courriel : **opah.qbo@soliha-bretagne.fr**

SOLIHAL tiendra des permanences hebdomadaires en alternance au sein des Mairies de chacune des communes de l'agglomération. **Pour Locronan, elles auront lieu à la mairie, les 14 septembre, 9 novembre 2022, 11 janvier et 8 mars 2023 de 10h à 12H.**

PHOTOS DU DIMANCHE ... LUC'HSKEUDENNOÙ AR SUL ...

… ou d'un autre jour ! La photo est votre violon d'Ingres, vous habitez Locronan ou y êtes un « citoyen d'honneur », vous êtes artistiquement inspirés, cette page est la vôtre !
N'hésitez pas à nous adresser vos œuvres (mairiedelocronan@orange.fr). Elles seront publiées.

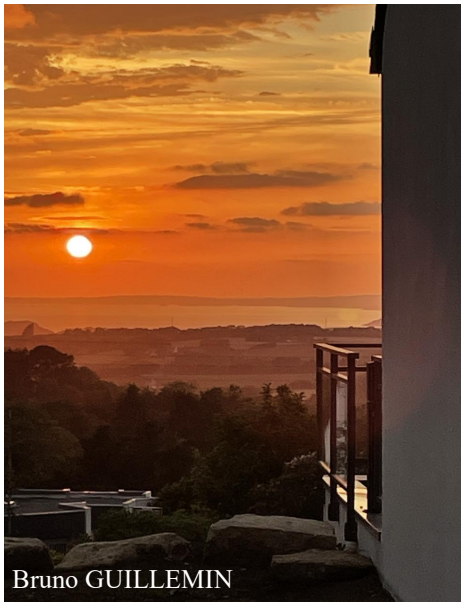
Bruno GUILLEMIN

Eliane BRÉLIVET

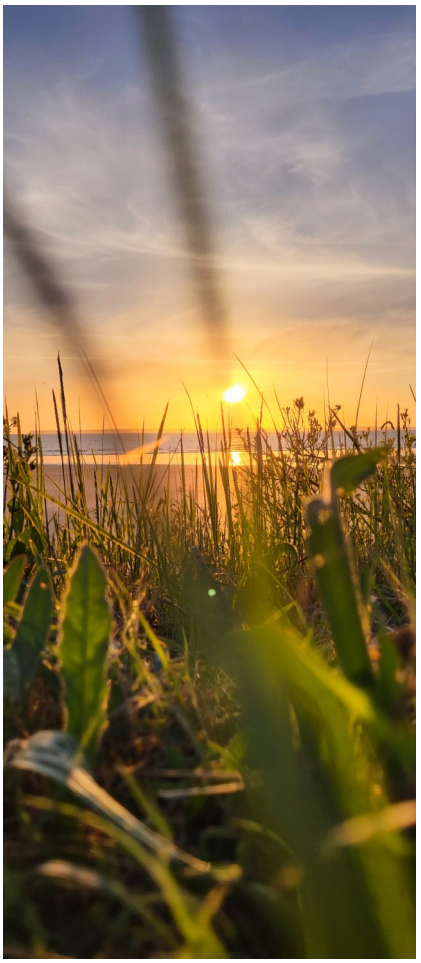
Antoine GABRIELE

Jean LE VIOL

Jean-Luc LECLERCQ

Véronique GILOT

Véronique GILOT

Jean-Luc LECLERCQ

La mairie met à votre disposition un registre afin d'y recenser les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide en cas de fortes chaleurs et plus particulièrement pour les personnes les plus vulnérables. Elle recueille les informations relatives à l'identité, le domicile des personnes et les coordonnées de l'entourage à contacter en cas d'urgence.

Pour recevoir les informations communales (manifestations, réunions publiques, informations diverses, etc….) il vous suffit de nous communiquer votre adresse mail, soit en venant en mairie, soit en nous adressant un mail.

Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

Antoine GABRIELE, Maire : **mardi, mercredi & samedi matin.**

Jean-Luc LECLERCQ : Tourisme, Commerce : **samedi matin**.

Claudine NÉDÉLEC : Finances, économie, juridique : **samedi matin.**

Jean-Louis LE LEUCH : Voirie-Travaux–Urbanisme, Développement durable : **lundi & samedi matin**.

mairiedelocronan@orange.fr
www.villedelocronan.bzh
Tel : 02.98.51.80.80

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14h à 17h		X	14h à 17h		X

Prise de rendez-vous chez les médecins : Site « Doctolib »
Docteurs : Thibault Puszkarek : https://puszkarek.com
Elvin Rault : 31bis, rue de la Montagne
Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17
Taxi : Allo Taxi Lokorn : 06.82.82.56.56

Office du tourisme : www.locronan-tourisme.bzh
Courriel : infos@locronan- tourisme.bzh tél : 02.98.91.70.14.

Médiathèque : Mercredi & Samedi de 14h à 16H - Passe sanitaire obligatoire pour les personnes majeurs.

Ti ar Soñj : 07.68.23.59.53. www.tiarsonj.fr / Email: tiarsonj@gmail.com

ADADOM : lundi au vendredi - 9H /12H - 14H/16H - 02.98.92.86.16

Déchèteries : **Quimper Nord (Horaires d'été)**
lundi-mercredi-vendredi-samedi : 9H-12H / 14H-18H30
mardi et jeudi 14H-18H30
Guengat : lundi au vendredi 14H-18H // samedi 9H-12H / 14H-18H

Un container à journaux au profit de l'APE se trouve à votre disposition à l'entrée du stade.

DEFIBRILATEURS : Pignon de la poste / Pignon toilettes de Croix de Mission

Horaires des messes :
Actualités de la paroisse sur www.paroissesainteanne.fr

Horaires de la Poste : du lundi au samedi de 10h00 à 12h00

LOCRONAN CLASSIC

Bernard SAOUZANET et Madame, « Totof » et « Jean-Paul BELMONDO »

Pour cette deuxième édition de « LOCRONAN CLASSIC », les bénévoles ont répondu avec une grande efficacité à l'appel de Bruno GUILLEMIN et de Christophe ROBYN son alter-égo.
L'organisation et le succès de cet évènement humanitaire les ont largement récompensé. Cette année encore, ils ont œuvré afin de contribué au bénéfice de la recherche pour espérer guérir des maladies orphelines dont sont atteints des enfants. Cette organisation ayant lieu tous les deux ans, cette belle équipe vous donne rendez-vous en 2024.

Le Festival International du Film de Bretagne est un festival de cinéma généraliste qui présente des films de toutes les nations.

Le Festival de Bretagne met en compétition tous les films sans tenir compte ni de leur format ni de leur durée.

Le meilleur film de l'année reçoit le Prix de l'Hermine.

Tarifs – Festival du Cinéma – Locronan

Tous les films non francophones sont sous-titrés en français.

Les deux premières séances du mercredi sont les seules adaptées aux enfants. Tarif : 5€ (donne accès à toutes les séances de la journée).

Tarifs – Festival du Cinéma – Locronan (Festivaliers étudiants)

Un Passe Etudiant à 20€ donne accès à toutes les séances du Festival et à la possibilité de camper sur place (dans la limite des places disponibles).

Inscriptions sur
contact@festivaldebretagne.fr

Guillaume Hémon (1870-1958)

Fils de Guillaume Hémon et Jeanne Le Joncour (Mariage à Locronan le 29.09.1869), Guillaume Henri Marie naît le 29 décembre 1870 à Locronan.

Son arrière grand-père, Maurice et sa femme Marie Blaize, natifs de Plomodiern s'installent à Locronan après leur mariage en 1813, sur la grand place comme boulanger puis rue des charrettes dans la demeure actuelle en 1822 où ils sont cultivateurs.

A l'âge de 20 ans, Guillaume est engagé volontaire pour 5 ans dans la Marine de Guerre le 17.12.1890 jusqu'au 17.12.1895. Mobilisé pour la guerre 1914-1918 le 15 avril 1915, il est démobilisé le 1er décembre 1918.
Sur les registres de recensement ou de l'état civil, il est dit cultivateur et propriétaire ; il exploitait aussi une carrière en haut de la rue Saint-Maurice, encore en activité au début du siècle dernier, d'où viendraient les pierres du manoir de Kerguénolé.

Guillaume se marie le 28.07.1900 avec Marie Augustine Rioual qui lui donnera 3 enfants et décède précocement en janvier 1905.Leurs noms sont associés sur l'encadrement d'une porte à l'arrière d'une maison de la rue du four. Ce n'est qu'en 1923 qu'il se remarie avec Anne Marie Corentine Lancien de 27 ans sa cadette ; ils auront trois enfants dont deux filles, Louise née en 1926 et Renée en 1932, épouses Pitoy et Soliec, dont quelques descendants sont toujours à Locronan.

Ce qui frappe dans les actes que nous avons consultés, c'est sa très belle signature, preuve d'une très bonne éducation. Son père Guillaume, élu conseiller municipal en 1892, affirme ne pas savoir signer. Le 3 mai 1896, Guillaume Hémon fils est élu et signe lors de l'installation du nouveau conseil.

Il va siéger jusqu'en 1953 au conseil municipal. Le 1er mars 1904, et en 1908, il est élu adjoint au maire Alain Brelivet et deviendra celui de Charles Daniélou de 1912 à 1944. A cette date le conseil est dissous par le préfet, pour être remplacé par une nouvelle assemblée composée de huit des élus du 5 mai 1935, à l'exclusion de Charles Daniélou et de trois nouveaux conseillers nommés par le préfet. Le 26 novembre 1944, ce conseil procède à l'élection du maire, qui sera Guillaume Hémon et de son adjoint Stanislas Guéguen.

L'oeuvre de Guillaume Hémon au conseil municipal est très importante. En 1969, dans les Cahiers de l'Iroise, le Docteur Desse évoquait un « *érudit rat d'archives qui semblait toujours sortir de converser, quelques minutes auparavant, avec madame de Sévigné, Clemenceau ou quelque autre célèbre personnage de passage*. »
Il collabore avec madame Lemonnier pour la rénovation de l'église.

Dès sa nomination comme adjoint, il va participer à l'ouverture dans l'église du tombeau des seigneurs de Névet, et signer un document relatant l'évènement qui sera placé dans une bouteille.

Devenu adjoint de Charles Daniélou, député maire de Locronan et plusieurs fois ministre, demeurant plus souvent à Paris que dans son manoir de Kerguénolé, Guillaume Hémon aura souvent à le suppléer sur place, à la mairie. C'est lui qui inaugurera l'agence postale de Locronan le 1er mai 1920, participera à l'inauguration du Monument des Morts pour la France de la guerre de 1914-1918, assistera à l'électrification du bourg en 1928.

Dans un article du 4 janvier 1929, Charles Daniélou lui rend hommage et insiste sur son rôle dans le classement de la place de Locronan au cours des années 1920 : « Mon ami Guillaume Hémon, dès son retour du service militaire se livra à la protection de ces vestiges d'un passé glorieux. Il n'était pas besoin pour cela qu'il fut un riche amateur des belles choses, ni un archéologue érudit, ni un descendant de quelque illustre maison du pays. Non, il était, comme la plupart de ses voisins, qu'un cultivateur bien modeste. Breton aimant, comme tous les bretons, sa Bretagne, mais d'un amour plus agissant, il voyait la belle tour de Locronan, déjà fauchée de son clocher, s'effriter et menacer ruine….Le sort de Locronan était donc à ce moment bien compromis. Guillaume Hémon se mit résolument à la tâche. Il fit appel aux Beaux-Arts et commença par sauver l'église. Avec une inlassable patience, il persuada l'un après l'autre tous ses amis, paysans, artisans, boutiquiers, que ce serait un crime contre l'art de ses ancêtres, que de modifier en quoi que ce fût les belles maisons qu'ils avaient édifiées. »

Dans les années 30, il participera avec le maire à la création du musée de Locronan et sera, lors de l'inauguration du Musée, décoré de la légion d'honneur le 28 août 1934 en même temps que madame Henriette Desportes. (peintre)

Guillaume était aussi connu comme étant le grand tambour des Troménies.
Il décède le 7 juillet 1958. Il est inhumé dans la tombe familiale.

Avec la complicité « Les Mémoires de Locronan »